

petit secours. C'est un peu loin de la ville il est vrai, mais on a remarqué que le pont de la *Chaudière* nous donnait devant la ville un pont à glace vive où les chevaux les patineurs et les chaloupes à patins peuvent se promener à l'aise. Mais les ouvrages faits à cette distance n'auraient aucune valeur; les quais à deux lieues de la ville ne valent pas ce qu'ils coûtent. Il faut donc se rapprocher.

Vis-à-vis l'église de la Pointe-Lévy une longue batture se dirigeant vers Beauport, offre des facilités pour la construction d'un vaste quai dont l'utilité se ferait sentir en toute saison. L'été, ce serait un entrepôt pour le charbon, le bois, le fer, la farine &c. il protégerait aussi le port contre les vagues poussées par les vents d'Est toujours si violents. L'hiver venu et la navigation fermée, ce quai arrêterait les premières glaces et formerait un pont, objet de tant de désirs. Si le chemin de fer du Nord se fait, il pourra avoir son terminus quelque part vers la Bourse, tout vis-à-vis de ce quai où aboutirait le chemin d'Halifax.

A un demi-mille plus bas que la batture de la Pointe-Lévy, on se trouve en face de l'île d'Orléans, n'ayant plus qu'une branche du fleuve à arrêter, parce que l'autre se gèle d'elle-même tous les hivers, le courant y a perdu de sa force par le détour qu'il fait, la distance n'est que de 675 verges. Malgré ces avantages, on s'est décliné en faveur de la batture, surtout parce qu'on veut à toute force spéculer sur les ouvrages qu'on fera.

Ferons-nous un quai continu de deux ou trois mille pieds de long, ou bien des piliers isolés, ou enfin des piliers isolés réunis par des ponts? Les piliers isolés ne seront d'aucun avantage pour le commerce; réunis par des ponts, ils ne seront pas solides. Le quai continu augmentera, il est vrai, la force du courant, mais il sera éminemment favorable à la spéculation; il faut donc un quai continu de 2,000 pieds de long sur 100 de large, allant jusqu'à six brasses d'eau. Tout vis-à-vis, sur les battures de Beauport, on construira un pillier isolé où l'on élèvera un phare.

Tout cela coûtera une bagatelle comme £ 15,000, que la chambre va être appelée à voter en faveur d'une construction considérée comme intimement liée non seulement aux intérêts de la capitale, mais à la sûreté de son port, le plus beau du Saint-Laurent.

Décédée à Ste. Marie, le 15 avril, Dame Marie Fleury de la Gorgendière, épouse de Thomas Jacques Taschereau, Ecuyer, N. -P., mère de trois de nos confrères, à l'âge de 37 ans.

OFFICIERS DE LA CONGRÉGATION ILLU-
DIMANCHE DERNIER.

MM. Jos. Catellier, *Préfet*,
Ferd. M. Catellier, *1er. Assistant*,
Chr. Lafontaine, *2d. Assistant*,
L. C. O. Grénier, *Secrétaire*,
Ant. Martel, *Trésorier*.

Fil de Chanvre. On a fabriqué dernièrement, aux moulins de Portneuf, du fil de chanvre qu'on dit être de qualité supérieure. C'est un article de commerce qui peut devenir important pour le Canada.

KOSSUTH ET LES YANKEES.

On commence à se dégoûter passablement du héros hongrois. L'éditeur du *St. Louis republican*, le plus influent papier protestant du Missouri, s'exprime ainsi sur ce sujet: "Si Kossuth se contentait d'exercer son influence et ses talents sur les particuliers, nous n'y aurions aucune objection. Mais il n'en est pas ainsi. Il n'est pas encore satisfait, après que notre gouvernement lui a accordé une grande faveur, bien mal placée à notre avis, on le retirant de sa prison et le transportant avec sa famille sur nos rives, certainement sans autre intention que de le retirer d'un donjon turec et de lui trouver un asile paisible pour le reste de ses jours.

Si le Congrès ou l'Exécutif eussent pensé qu'en sollicitant la liberté de Kossuth et de ses compatriotes, et en mettant un vaisseau national à leur disposition, ils allaient introduire ici un parti d'agitateurs politiques, une coterie d'hommes qui n'auraient pas plutôt senti les semelles de leurs souliers salies par la poussière de nos vaisseaux ou par la terre de notre continent qu'ils commenceraient à nous faire la loi et à se donner pour les missionnaires d'un nouvel ordre de choses dans le gouvernement; certainement nos hommes d'état y auraient pensé à deux fois avant d'agir ainsi..."

"Esopé nous parle d'un serpent engourdi mordant la main qui le réchauffe; les Etats-Unis peuvent montrer un homme invité à se réfugier dans leur sein, et prétendant instruire le peuple sur la politique, sur ses devoirs, sur sa mission. Il est descendu jusqu'aux minuties de nos divisions sociales et religieuses il essaie de faire éclater la guerre entre les sectes, et même entre les membres d'une même société religieuse."

La législature de l'Ohio a refusé, le 12 avril, de prêter de l'argent et des armes à Kossuth.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE. M. le secrétaire Walspole a introduit le nouveau bill de

la milice, à la chambre des communes. Il tend à créer un corps de milice de 80,000 hommes, dont 50,000 la première année par enrôlement volontaire. La durée du service est de 25 années. Les exercices dureront 21 jours chaque année; mais on pourra augmenter ou diminuer ce temps des exercices, suivant les circonstances. On estime la dépense à £255,000 par an et à £400,000 pour la première année.

M. Cosgrave a donné avis qu'il proposerait une motion ayant pour objet l'établissement d'une communication par bâtiments à vapeur entre le Canada, Terre-Neuve et la Grande-Bretagne.

FRANCE. L'ouverture des chambres a eu lieu le 29 mars, aux Tuileries. C'est le Prince-Président qui a fait la cérémonie. Il était entouré de ses aides-de-camp, de ses ministres, du conseil d'état. Le sénat occupait un des côtés de la salle et de l'autre était le corps législatif. Louis-Napoléon a désavoué toute intention de se proclamer empereur, à moins que la portion turbulente du pays ne le force à demander à la France un nouveau titre qui fixera irrévocablement sur sa tête le pouvoir dont il a été investi. Le président, après son discours, a prêté serment de fidélité à la constitution, après quoi les membres ont juré fidélité au président.

L'état de siège a cessé depuis le 29 dans tous les départements de la France.

Par un décret du Président qui règle le budget pour 1852, on voit que les dépenses s'élèvent à 1,503,398,646 fr. Dans ce budget n'est pas encore comprise la dotation du Prince-Président, qui sera fixée par un sénatus-consulte. Il n'est non plus question des dépenses communales et départementales, couvertes par des centimes additionnels.

Pour faire face à ces dépenses, le tableau des recettes présente un total de 1,017,572,733 fr., si l'on ne prend que les revenus nets, et un total de 1,449,413,604 fr., si l'on y fait figurer les recettes pour ordre.

Dans l'un et l'autre cas, il y a une insuffisance apparente de 53,982,242 fr.

Parmi les travaux extraordinaires qui sont inscrits avec le budget, se trouve l'achèvement du Louvre. Une somme de deux millions est consacrée cette année à cette œuvre qui en coûtera vingt-cinq.

Par un décret du Président, il a été attaché à chacune des trois succursales de la Trinité, Saint-Ambroise, Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris, deux vicaires qui, sous le titre d'aumôniers des dernières prières, seront chargés de recevoir gratuitement, quand la demande en sera faite, les corps qui ne seraient pas accom-